

Parce que la sûreté est notre priorité et bien que la probabilité d'un accident nucléaire soit extrêmement faible, EDF et les pouvoirs publics ont mis en place une organisation complète, qui intègre une succession d'actions de protection des personnes et de l'environnement en toutes circonstances. En ce sens, de manière préventive, une nouvelle campagne de renouvellement des comprimés d'iode est en cours pour les riverains des communes situées à 10 kilomètres autour des centrales nucléaires en France. Une campagne de communication a été opérée auprès des élus, des professionnels de santé et des médias du territoire. Retirer ses comprimés d'iode en pharmacie est un geste simple pour chaque riverain, s'informer sur la centrale nucléaire de Cattenom l'est aussi : tout au long de l'année, le public peut profiter de créneaux dédiés pour visiter la centrale et rencontrer les salariés qui l'exploitent en toute sûreté 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Cette lettre vise à vous décrypter la campagne de distribution d'iode et les différents moyens d'information du public.

Jérôme Le Saint, Directeur du CNPE de Cattenom



Centrale nucléaire de Cattenom : une exploitation en toute sûreté

Priorité absolue pour EDF, la sûreté des centrales nucléaires est prévue de la conception à la déconstruction des installations, en passant par l'exploitation. Encadrée par une réglementation très stricte, dont le respect fait l'objet de contrôles réguliers, elle est garantie au quotidien par une « culture sûreté » qui se veut en constante amélioration et qui fait d'elle l'industrie la plus contrôlée au monde. De la formation des salariés à l'intégration des retours d'expérience internationaux, EDF met tous les moyens en œuvre pour maintenir un haut niveau d'exigence.

En cas d'accident nucléaire : les 6 réflexes pour bien agir

Si vous entendez le signal d'alerte de la sirène, vous recevez une alerte sur votre téléphone et 6 comportements sont à adopter.



MOYENS D'ALERTE DES RIVERAINS

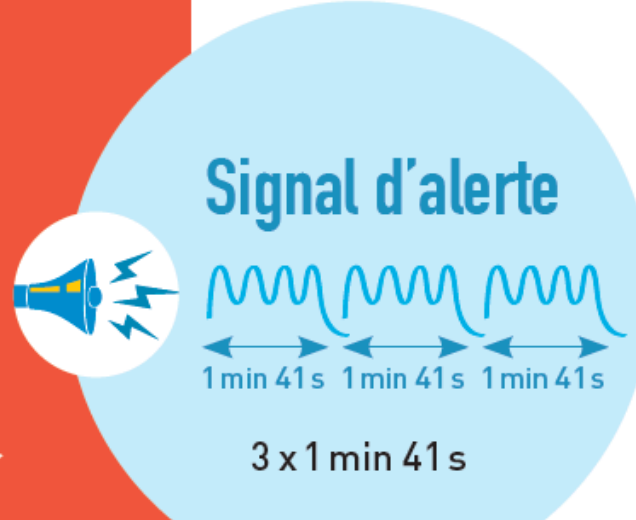
L'ALERTE PAR AUTOMATE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES

En cas d'alerte nucléaire, en plus de la sirène, un message vocal est envoyé par un automate d'appel aux habitants situés à proximité immédiate de la centrale nucléaire. Il faut alors se mettre à l'abri et se tenir informé.



L'ALERTE PAR LA SIRÈNE

La sirène diffuse le signal national d'alerte commun à tous les types de risques : un son montant et descendant composé de trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un intervalle de 5 secondes. Elle vous signale un danger imminent, il faut alors se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur et se tenir informé du comportement à adopter.



En cas d'alerte, les riverains sont aussi invités à écouter la radio de service public **France Bleu Lorraine Nord**. Fréquence 101,5 MHz (secteur Thionville), 98,5MHz (secteur Metz).

Des dispositifs prévus par EDF et les pouvoirs publics en cas d'accident

Tout est mis en œuvre pour prévenir un accident. Pour protéger la population, le devoir des pouvoirs publics est néanmoins d'anticiper une telle éventualité. En fonction de l'évènement, le Préfet pourra décider des actions de protections suivantes :

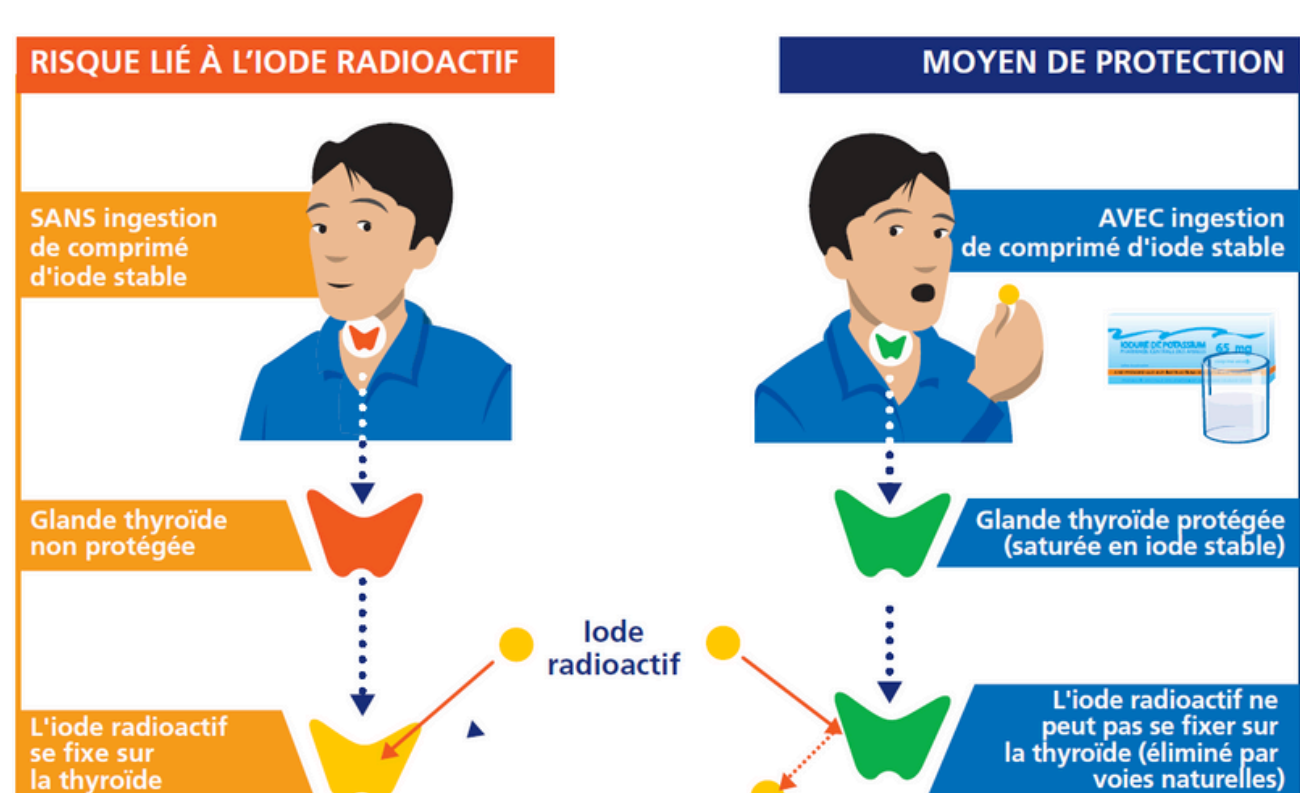
- Mise à l'abri sur 2 km.
- Evacuation sur 5 km.
- Prise de comprimés d'iode.
- Interdiction de consommation de produits non protégés.



En France, le gouvernement a décidé depuis 1997 d'organiser des distributions de comprimés d'iode pour les populations résidant autour des installations nucléaires concernées. Depuis 1997, la distribution d'iode a été renouvelée régulièrement en 2000, 2005, 2009, 2016 et 2019. **La nouvelle campagne concerne le périmètre 0-10 km autour de la centrale avec des modalités très simples : il suffit de se présenter dans une des 27 pharmacies du périmètre sans aucun justificatif. Le périmètre 10-20 km, quant à lui, fera l'objet d'une campagne de renouvellement en 2026.**



Seul le Préfet peut prendre les décisions visant à protéger les populations. Il ne sert à rien d'ingérer un comprimé d'iode sans ordre formulé par le Préfet. Pour toute question sur la campagne de distribution d'iode en cours, le service interministériel de défense et de protection civile à la Préfecture se tient à votre disposition : pref-defense-protection-civile@moselle.gouv.fr



Le Préfet pourrait ordonner l'ingestion d'un comprimé d'iode stable en cas d'évènement entraînant une libération de substances radioactives dans l'environnement.

En effet, si la glande thyroïde n'est pas protégée, c'est sur elle que se fixent les iodes radioactifs. L'ingestion d'un comprimé d'iodure de potassium, en saturant la thyroïde d'iode stable, empêche l'iode radioactif de se fixer sur la thyroïde. Cette dernière est ainsi protégée. S'il y avait inhalation ou ingestion d'iode radioactif, il serait alors simplement éliminé par les voies naturelles (urines).

Agir en cas d'alerte : qui sont les acteurs de la protection et de l'information des personnes ?



EDF est le premier responsable de la sûreté de ses centrales nucléaires. De la conception à l'exploitation de ses installations, EDF met en œuvre toutes les dispositions techniques, humaines et organisationnelles pour prévenir les accidents.



L'**Autorité de sûreté nucléaire (ASN)**, autorité administrative indépendante, assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés. En situation d'urgence, l'ASN conseille les pouvoirs publics en matière de protection des personnes et de l'environnement.



Le **Préfet** est le représentant de l'État dans le département. En cas d'alerte nucléaire, en tant que directeur des opérations, il décide des actions de protection de la population (mise à l'abri, évacuation, ingestion de comprimés d'iode, interdictions alimentaires, etc.).



Le **Maire** est le premier responsable de la sécurité civile dans sa commune. En cas d'alerte nucléaire, il agit sous la direction du préfet dans le cadre de son Plan communal de sauvegarde (PCS).



Les **Commissions Locales d'Information (CLI)** sont des assemblées pluralistes qui ont une mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Elles assurent une large diffusion des résultats de leurs travaux auprès du public. Une CLI est établie auprès de chaque centrale nucléaire.



Le saviez-vous ?

La centrale nucléaire de Cattenom se visite !

Tout au long de l'année, la centrale accueille différents types de public à la découverte de ses installations : collégiens, étudiants, associations, entreprises, élus, médias... mais aussi le grand public !

Les riverains peuvent consulter les créneaux disponibles sur le site internet de la centrale de Cattenom ou contacter notre espace EDF Odyssélec :

☎ 03 82 51 70 41
 ✉ cattenom-visites@edf.fr



Suivez l'actu de la centrale @EDFCattenom

Contact : Coralie Dupont, Responsable communication

✉ cattenom-communication@edf.fr